

RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE D'AMBERT

CHARTRE DE BONNE CONDUITE ET DE MODÉRATION

BIENVENUE SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !

Cette chartre a été rédigée afin que nos pages et comptes sur les réseaux sociaux soient des lieux d'échange plaisants, respectueux et ouverts à tous. Si les règles énoncées ci-dessous sont respectées, tout commentaire ou contenu est le bienvenu. En revanche, si les modérateurs - agents ou élus dont le rôle est d'animer et de gérer les contenus - estiment qu'une publication n'est pas conforme aux bons usages d'internet, à la loi française ou à cette chartre, ils se réservent le droit de masquer ou de supprimer le contenu sans préavis.

Nous vous remercions donc de bien vouloir tenir compte des conseils suivants lorsque vous publiez un contenu sur :

- . la page Facebook Ville d'Ambert,
- . le compte Twitter @villeambert,
- . le compte Instagram @villeambert.

/// RÈGLES DE BONNE CONDUITE

1. Soignez votre langage, exprimez-vous dans un français clair, évitez les jargons, argots et langage SMS.
2. Évitez les commentaires et contenus répétitifs ou la multiplication de publications identiques qui peuvent être détectées et supprimées par le réseau social lui-même. De plus, sachez que la publication répétée du même contenu n'augmente pas son impact.
3. Évitez les commentaires sans lien avec la publication : ils entraînent une dévalorisation de la conversation. Se concentrer sur le thème de la discussion en cours permet des échanges évolutifs et constructifs.
4. Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas tolérées.
5. Ne cherchez pas le conflit : les règlements de compte, provocations ou acharnements sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence de propos insultants.
6. Évitez de communiquer des informations relatives à votre vie privée (données de contact, informations relatives à la santé, à la confession, à votre famille...) ou celles concernant un tiers, sans son accord.
7. Évitez d'écrire l'intégralité de votre message en majuscules.

LES MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION DE CRIER !

/// INTERDICTIONS LÉGALES

1. La publicité et le prosélytisme : annoncer un évènement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant une marque, un parti politique, une liste candidate à un scrutin ou une religion.
2. Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine, à la violence.
3. L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

/// DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des échanges que vous pouvez avoir avec ses services, notamment via les messageries privées, la Ville d'Ambert s'engage à ne pas utiliser vos données personnelles pour d'autres usages que la réponse à votre sollicitation.

